

<https://menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article1577>

# Quand les démolitions coûtent cher...

- Revue N°101 -

Date de mise en ligne : samedi 23 décembre 2023

---

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

---

### Démolition des remparts

*On démolit, souvent pour reconstruire comme ce fut le cas pour la salle des fêtes (aujourd'hui Kapittel), parfois pour faire place nette. Mais il arrive aussi, fait rare, que l'on reconstruise ce que l'on a détruit, toujours à grands frais.*

-----

L'argent public gaspillé serait-il l'apanage des sociétés modernes ? Que nenni ! Déjà à l'époque des rois une simple erreur d'écriture allait coûter fort cher aux bourgeois de la ville. Qu'on en juge par ce récit rapporté par Buirette dans son *« Histoire de la ville de Sainte-Ménehould »*.

Sainte-Ménehould était née d'une place forte juchée sur une butte de gaize plantée au milieu de rivières et de marécages. La forteresse qui daterait du Vème siècle était un élément défensif indispensable aux confins de la Champagne, là où à moins de 10 km commençait l'Allemagne. Petit à petit une bourgade grandit au pied de la butte et substitua le nom de sa Sainte à celui de Château-sur-Aisne. La ville reçut en 1398 l'autorisation du roi Charles VI de s'entourer de remparts. Les plans anciens montrent donc une double ligne de fortifications ; si la première, sur la butte, était charge royale, la seconde devait être entretenue aux frais des



Les remparts de la ville  
1719 (aujourd'hui rue  
par une

contribuables de l'époque, les bourgeois de la ville. Longtemps, le quartier nommé encore *« Butte du Château »* bien après la disparition de ce dernier, sera un quartier *« spécial »*, une zone militaire où les habitants avaient des droits et des privilèges que ceux de la ville basse ne possédaient pas.

1634 : la ville n'est plus place forte à la frontière, et ces places fortes coûtaient cher ; l'ordre royal arriva de démonter quelques châteaux de Champagne, dont celui de Sainte-Ménehould. Mais sur l'ordre qui arriva, donné à Monsieur de Choisi, intendant de la province, on lisait ces mots : *« le rasement des fortifications de la ville et du château de Sainte-Ménehould »*. Le conseil, dit-on, accueillit facilement cette proposition, tout comme les habitants, bourgeois ou habitants des villages des environs, dont certains étaient assujettis au guet et à la garde du château ; on parle de 8000 ouvriers qui oeuvrèrent à cette démolition.

Mais certains bourgeois étaient désolés de voir détruire *« ce qui avait coûté tant de peine et d'argent »*, car les fortifications de la ville étant à la charge du conseil, il avait fallu parfois vendre des biens communaux pour payer les dépenses. Aussi la ville envoya deux émissaires au conseil du roi : Baillet, lieutenant général, et Hocart, procureur du

## Quand les démolitions coûtent cher...

---

roi, pour exprimer leurs inquiétudes. La surprise fut de taille : « jamais l'intention du roi, ni de son conseil, n'avait été de démolir les fortifications de la ville » ; la faute ? une erreur de rédaction faite par le commis du secrétaire d'état, qui avait, on l'a compris, mal compris les ordres.

Louis XII, fort mécontent, ordonna que l'on cesse les travaux ; il ne restait plus que les portes : Porte de Bois, Porte des Prés...

Par un arrêté du 30 juin 1635, le roi ordonna la reconstruction : visite par des experts des démolitions, estimation des réparations, et adjudication dont le prix serait supporté par tous les contribuables et la province. Au printemps suivant, on entreprit la reconstruction, tant et si bien que les fortifications furent en meilleur état qu'elles n'étaient avant la démolition. Une grande fête clôtura les travaux.

Mais personne, étrangement, n'avait touché aux murailles du Château. Quant aux frais, la province ne paya pas et la ville seule dut s'acquitter de la facture : 54 333 livres, une somme considérable évidemment gaspillée. L'argent du contribuable jeté par les fenêtres, dirait-on aujourd'hui.

Les bourgeois avaient eu raison de garder leurs fortifications. La ville eut encore à subir 2 sièges, l'un en 1652, par les « Frondeurs » et l'autre en 1653 par Louis XIV lui-même qui participait là en personne à sa première bataille. Moins d'un siècle après les réparations, le terrible incendie de 1719 allait, avec la construction d'une ville neuve dans le pur style du 18ème siècle, rendre complètement inutiles ces fortifications ; il ne reste rien aujourd'hui de ce qui a coûté fort cher en 1635, par la faute, involontaire certes, d'un copiste anonyme.

John Jussy

Le salon du livre du Dimanche 7 avril 2024 s'adresse aux professionnels du livre (libraires, bouquinistes), aux auteurs locaux, régionaux, ou autres, aux associations qui éditent une revue ou un fascicule régulièrement et également aux métiers du livre (relieurs, calligraphes...)

Renseignements et inscriptions : [bouquinargonne@orange.fr](mailto:bouquinargonne@orange.fr) ou 03 26 60 29 67